Formule 17A

Loi sur les tribunaux judiciaires

demande aux fins de signification ou notification à l’étranger   
d’un acte judiciaire ou extrajudiciaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Convention relative à la signification et à la notification à l’étranger des actes judiciaires ou extrajudiciaires en matière civile ou commerciale, signée à La Haye, le 15 novembre 1965. | | |
| Identité et adresse du requérant |  | Adresse de l’autorité destinataire |

Le requérant soussigné a l’honneur de faire parvenir - en double exemplaire - à l’autorité destinataire les documents ci-dessous énumérés, en la priant conformément à l’article 5 de la Convention précitée, d’en faire remettre sans retard un exemplaire au destinataire, savoir :  
  
(identité et adresse)

a) selon les formes légales (article 5, alinéa premier, lettre a)\*;

b) selon la forme particulière suivante (article 5, alinéa premier, lettre b)\* :

c) le cas échéant, par remise simple (article 5, alinéa 2)\*.

Cette autorité est priée de renvoyer ou de faire renvoyer au requérant un exemplaire de l’acte - et de ses annexes\* - avec l’attestation figurant au verso.

|  |  |
| --- | --- |
| *(Énumération des pièces)*                 \*Rayer les mentions inutiles. | Fait à , le  Signature ou cachet. |

attestation

L’autorité soussigné a l’honneur d’attester conformément à l’article 6 de ladite Convention :

(1) que la demande a été exécutée\* :

- le (date)

- à (localité, rue, numéro)

- dans une des formes suivantes prévues à l’article 5 :

a) selon les formes légales (article 5, alinéa premier, lettre a)\*;

b) selon la forme particulière suivante\* :

c) par remise simple.

Les documents mentionnés dans la demande ont été remis à :

- (identité et qualité de la personne)

- liens de parenté, de subordination ou autres, avec le destinataire de l’acte :

(2) que la demande n’a pas été exécutée, en raison des faits suivants\* :

Conformément à l’article 12, alinéa 2, de ladite Convention, le requérant est prié de payer ou de rembourser les frais dont le détail figure au mémoire ci-joint\*.

*Annexes*

|  |  |
| --- | --- |
| Pièces renvoyées :             Le cas échéant, les documents justificatifs de l’exécution     \*Rayer les mentions inutiles. | Fait à , le  Signature ou cachet. |

RCP-F 17A (1er novembre 2005)